MAGNY LE MAG

Février 2020
N°13

DOSSIER P.8 À 11

DANS LES COULISSES DE NOS CANTINES

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE À LA POPULATION
P.4

POLICE MUNICIPALE : LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ
P.7

RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE DE LA SAINT-PATRICK À MAGNY !
P.15

www.magnylehongre.fr @MagnyleHongre

LOTO du CCDJ

Dimanche 9 février 2020

De 14h à 18h - Salle Serge Goudailler (place de l'Église)

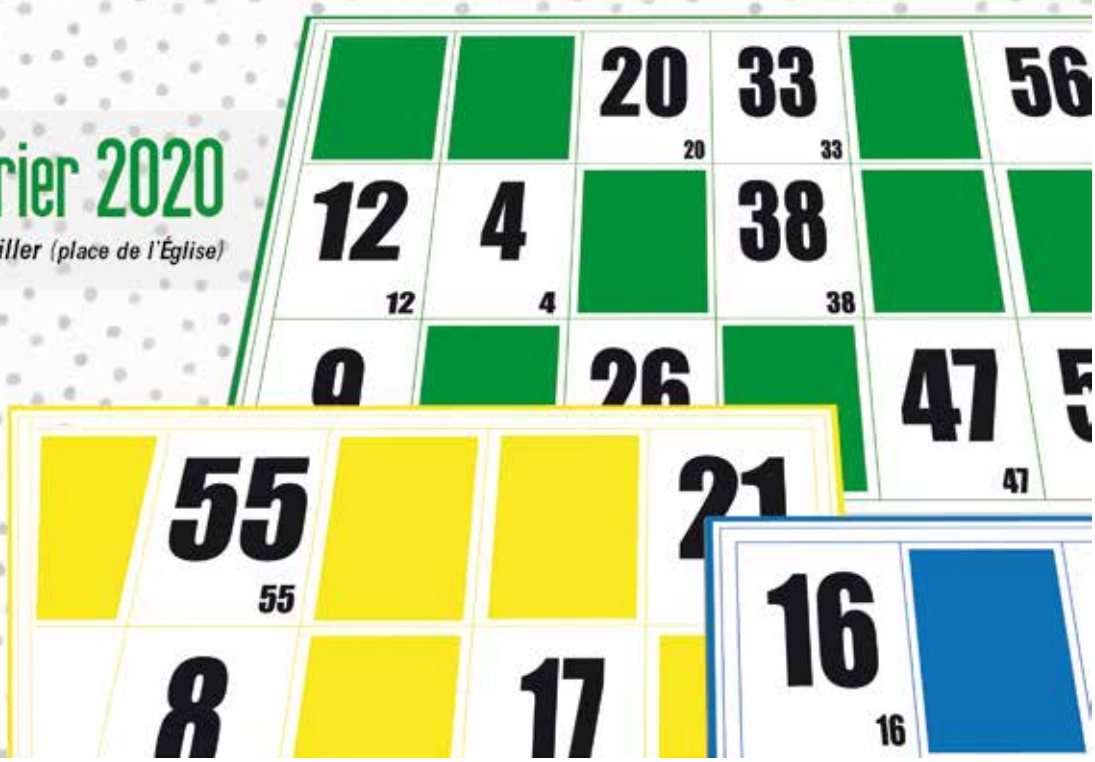

Entracte à 16h

Limité à 100 places.
1 lot gagnant par partie

En partenariat avec le réseau des médiathèques du Val d'Europe

POP UP !

Exposition autour de l'histoire du pop-up

26 et 29 février
4 et 7 mars 2020

Salle Serge Goudailler - place de l'Église, Magny le Hongre
Entrée libre, tout public

Informations sur www.magnylehongre.fr

Magny le Hongre

SOMMAIRE

P.4 à 6 - Informations locales
NOTRE MAIRE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE
LISTES ÉLECTORALES : PENSEZ À VOUS INSCRIRE
NOUS SOMMES 8 787 HONGRÉMANIENS
LES HONGRÉMANIENS ONT LA PAROLE

P.7 - Urbanisme/Travaux
POLICE MUNICIPALE : LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ
NOUVELLES PLANTATIONS RUE DU MOULIN À VENT

P.8 à 11 - Dossier
Cantines scolaires : ce que mangent nos enfants

P.12 et 13- Enfance/Jeunesse
INSCRIPTIONS SCOLAIRES
NOS CENTRES ONT DU COEUR
RETOURS EN IMAGES

P.14 et 15 - Culture/Animations
SAINT-PATRICK : RÉSERVATIONS OUVERTES
POP-UP, DES LIVRES PAS COMME LES AUTRES
N'OUBLIEZ PAS LE LOTO DU CCDJ

P.16 et 17 - Arrêt sur images

P.18 - L'actualité des Associations

P.19 - Tribunes

P.20 - Agenda

Mairie de Magny le Hongre
21 rue du Moulin à Vent
77700 Magny le Hongre
Tél. : 01 60 43 51 00
Fax : 01 60 04 15 51
mairie@magnylehongre.fr
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
(fermée le lundi matin) et le samedi de 8h45 à 12h30
(sauf lors des vacances scolaires)

Numéro 13 - Février 2020 - Tirage : *4 000 exemplaires* ***- Directeur de la publication :*** *Jean Paul Balcou* ***- Comité de relecture :*** *Laurent Choukroun, Véronique Flament-Bjärstål, Valérie Hérique, Fabrice Lafitte.* ***Cabinet du Maire :*** *Sandra Hakoun* ***- Service Communication :*** *Alexandre Carlier, Laurianne du Bois de Gaudusson, Marie Goupil* ***- Photos :*** *Service Communication, Adobe Stock* ***- Conception graphique :*** *Service Communication* ***- Impression :*** *Imprimerie Klein - Papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique*

L'ÉDITO DE M. LE MAIRE

© Bernard Da Costa

Chères Hongrémaniennes, Chers Hongrémaniens,

Le mois de janvier a filé comme l'éclair. Il a été rythmé par la cérémonie des vœux aux habitants, l'installation des nouveaux élus communautaires, et l'accélération de la campagne des municipales.

Vous avez été nombreux à assister, le 10 janvier, à la cérémonie des vœux aux habitants, et je vous en remercie. Pendant mon allocution, j'ai fait un certain nombre d'annonces, que je tenais à retranscrire ici, pour celles et ceux qui n'auraient pas pu les entendre.

Dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars prochains, vous avez été destinataires de plusieurs déclarations de candidatures. L'heure approche où il vous faudra choisir parmi les candidats et les programmes. Les projets seront probablement différents, mais il y aura au moins une constante dans cette campagne, à laquelle aucune liste ne pourra échapper : c'est l'obligation d'augmenter la taxe foncière dans les prochaines années. À 32%, Magny le Hongre se trouve 10 points en deçà des taux d'imposition des villes de strates équivalentes pour un niveau de service équivalent. Cette augmentation sera donc non seulement incontournable, du fait de la dominante résidentielle de notre commune, mais elle nous permettra surtout de maintenir la qualité de vie et de services à Magny.

J'ai également demandé aux candidats de rester dignes dans cette campagne et de privilégier la confrontation des idées plutôt que des personnes. Nul besoin d'importer à Magny le Hongre des querelles ou des débats politico-politiciens inutiles, dans une ville sereine qui est toujours restée à l'écart de ces pratiques.

Dernier point évoqué pendant cette cérémonie, l'arrivée au 1er janvier 2020 de trois nouvelles communes au sein de notre communauté d'agglomération. Les élus d'Esbly, Montry et Saint-Germain-sur-Morin ont été installés au Conseil communautaire du 14 janvier dernier. Ils ont chaleureusement remercié Val d'Europe Agglomération pour l'accueil qui leur a été réservé et pour l'esprit de concertation qu'ils ont trouvé dans cette enceinte. La nouvelle assemblée, passée de 43 à 48 sièges (dont 8 pour Magny le Hongre), sera éphémère et accueillera début avril de nouveaux élus fraîchement légitimés par les urnes. Il vous appartiendra de bien choisir vos représentants.

Bien à vous

Paul Balcou
Maire de Magny le Hongre

Notre Maire vous souhaite une bonne année 2020

Jean Paul Balcou, Maire de Magny le Hongre, présentait vendredi 10 janvier, pour la trente-et-unième et dernière fois, ses vœux à la population de la Commune, venue en nombre pour l'occasion.

"*L'année 2020 sera une année charnière*." **Vendredi 10 janvier,** Jean Paul Balcou présentait ses vœux à la population pour la dernière fois dans un gymnase Émilie Andéol spécialement aménagé pour l'occasion. Invités à la cérémonie, les officiels, les Maires des Communes du Val d'Europe et des Ville alentours, les entrepreneurs, les commerçants, les présidents et membres des associations locales et les Hongrémanien(ne)s ont répondu présents à cette ultime cérémonie marquant la fin de plus de quarante ans de vie politique au sein de la Commune.

Après le discours des jeunes élus du Conseil Consultatif Des Jeunes (CCDJ), le Maire s'est exprimé devant près de 700 personnes, entouré de son équipe municipale. S'il a d'abord souhaité la bienvenue aux Communes de Montry, Esbly et Saint-Germain-sur-Morin au sein de Val d'Europe Agglomération, il a ensuite mis en avant le travail de l'intercommunalité, qui n'a cessé d'évoluer ces dernières années. Pour attester de ces changements, l'auditoire a pu (re)découvrir une séquence vidéo produite en 2012 pour les 20 ans de Disneyland Paris mettant en lumière la mutation du territoire depuis l'implantation du parc.

Les équipes du Val d'Europe vont poursuivre cette mutation, avec notamment des projets tels que le doublement du boulevard du Grand Fossé (2020), de l'avenue Hergé (2021), de l'axe pénétrant pour désengorger l'avenue Robert Schuman (2023), de la voie de contournement du péage de Coutevroult (2024) ou encore du projet de transports collectifs en site propre (TCSP) entre la gare d'Esbly, la gare de Chessy et l'hôpital de Jossigny (2025).

Cette cérémonie des vœux à la population ne pouvait bien évidemment pas se dérouler sans un mot sur les élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochain. Jean Paul Balcou, qui ne sera pas candidat à sa propre succession, a toutefois évoqué ses souhaits concernant l'avenir de Magny le Hongre, en voyant perdurer son cadre de vie, ses espaces verts, sa convivialité, la qualité de ses services publics et le développement technologique.

Ce discours teinté d'humour et d'émotion s'est conclu par de longs appaudissements puis par la prise de parole de Patricia Lemoine, Députée de la cinquième circonscription de Seine-et-Marne, à l'issue de laquelle, cette dernière lui a remis la médaille de l'Assemblée Nationale. Une reconnaissance du travail pour le Maire mais également les équipes qui l'ont épaulé tout au long de ces années.

Mais aussi...

ÉLECTIONS MUNICIPALES, PENSEZ À VOUS INSCRIRE

L'année 2020 sera marquée par les élections municipales. **Dimanche 15 et dimanche 22 mars** vous, habitants de Magny le Hongre, êtes invités aux urnes pour élire le nouveau Conseil municipal - et par extension le premier magistrat de la Ville - pour les six années à venir.

Pour participer à ces élections et faire entendre votre voix, c'est le moment de s'assurer que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales de la Ville.

Pour vous y inscrire, vous pouvez vous rendre à la Mairie de Magny le Hongre équipés d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et le CERFA 12669*02 disponible sur le site *www.service-public.fr* ou en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur.

De même, si vous êtes absents le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration au nom d'un tiers. Toutes les informations utiles sont sur *www.magnylehongre.fr*

Nous sommes 8 787 Hongrémaniens

La population communale est en hausse.

Comme chaque année, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) a dévoilé les chiffres de l'évolution des populations de toutes les communes de France. Magny le Hongre progresse et compte désormais une **population totale de 8 787 habitants**. Ce chiffre est le fruit d'un recensement partiel effectué en janvier 2017, qui fait office de chiffre officiel en janvier 2020. Ce total comprend une partie de la population qui est "comptée à part" selon les critères de l'INSEE et qui représente 142 personnes cette année. Il s'agit, par exemple, des mineurs qui sont logés sur une autre Commune mais qui étudient à Magny le Hongre, ou des personnes de moins de 25 ans qui ont leur résidence familiale à Magny et qui résident sur une autre commune pour leurs études. Ainsi, on différencie cette population totale (8 787 habitants) de la population municipale qui est de 8 645 habitants.

Les chiffres sur le Val d'Europe

Magny le Hongre reste la deuxième Ville la plus peuplée du Val d'Europe derrière Serris (9 127 habitants) et devant Bailly-Romainvilliers (7 582 hab.) et Esbly (6 264 hab.), cette dernière ayant fait au 1er janvier son entrée dans Val d'Europe Agglomération avec Saint-Germain-sur-Morin et Montry. Le Val d'Europe comprend désormais officiellement une population municipale de 49 992 habitants (50 523 en population totale).

+ d'infos

Chiffres officiels sur *www.insee.fr*

Les Hongrémaniens ont la parole

Tous les mois, Magny le Mag répond aux questions que vous vous posez.

Dans le dernier Mag, il y a de nouveau un article sur les chiens et les "règles" à ce sujet ! C'était déjà le cas il y a quelques mois. La Police Municipale n'a-t-elle pas mieux à faire ? Certains habitants ont décidé de modifier l'usage de leur garage en habitation et le louer en AirBnB. Les véhicules des propriétaires et des locataires restent dans la rue, sur les bateaux, en face des portails, sur les trottoirs... Tout ceci au détriment de la libre circulation des autres habitants et voisins.
Je n'ai malheureusement vu aucun rappel à ce sujet et j'ai même constaté que la Police Municipale ne faisait rien contre ces contrevenants lors de ses rondes régulières. Devoir marcher sur la chaussée ou croiser un chien sans laisse, quelle est la situation la plus dangereuse ?

Ces deux dernières années, la réglementation sur les chiens a fait l'objet de deux articles et une brève (nov. 2018, déc. 2019 et jan. 2020) dans le magazine municipal, tandis que le sujet de la location des meublés de tourisme a fait l'objet d'un article en octobre 2019 et les élus se mobilisent pour trouver des solutions légales à cette problématique. Le rappel sur les stationnements gênants a, quant à lui, fait l'objet de deux articles et une réponse aux habitants (avr. 2018, mars et été 2019). La Municipalité a d'ailleurs lancé, en mars 2019, une politique visant à rendre les trottoirs aux piétons et à créer du stationnement dans les zones en tension. Un bilan des premiers mois de cette initiative a été publié dans le magazine d'octobre 2019. Nous sommes heureux de pouvoir montrer, avec votre question, que cette politique est attendue par les habitants. Soyez assuré que notre Police Municipale assure une vigilance toute particulière sur le sujet mais s'attache à le faire avec dicernement et pédagogie. La Municipalité traite tous les sujets avec sérieux et en fonction des problèmes rencontrés sur le terrain.

Police Municipale
les travaux ont commencé

Les travaux de démolition et reconstruction ont démarré et devraient durer plusieurs mois.

Durant le mois de janvier, la grange attenante à la maison Dupré, qui accueillera prochainement un tout nouveau poste de Police Municipale, est entrée dans une longue phase de travaux. Comme annoncé dans nos précédentes éditions de Magny le Mag, ce bâtiment subira de profondes modifications pour répondre aux exigences attendues d'un équipement public et en particulier d'un poste de Police en termes de sécurite, et d'accessibilité .

L'entreprise de gros œuvre a d'ores et déjà procédé à la mise en place d'une clôture de chantier afin de sécuriser la zone. Une base de vie a été implantée à l'angle de la rue des Andains et de la rue de l'Église pour les ouvriers qui travailleront sur la zone. Après avoir vidé entièrement cette ancienne grange servant au stationnement des véhicules de la Police Municipale, celle-ci a fait l'objet d'une démolition progressive avec évacuation des déblais sur des plateformes de recyclage. Cette phase sera suivie de la constitution des fondations nécessaires à l'assise du nouveau bâtiment, l'ancien en étant dépourvu.

Nouvelles Plantations rue du Moulin à Vent

Les travaux sur la rue du Moulin à Vent, annoncés dans notre édition de décembre 2019, ont débuté. Ils viseront à la création de fosses et à la plantation de nouveaux arbres d'alignement, les anciennes essences faisant porter un risque sur les réseaux souterrains et sur la chaussée. Elles seront remplacées par le Lila des Indes, plus adapté à la vie urbaine, leurs racines ne déformant pas la chaussée.

Cantines scolaires :

Du choix des menus en Mairie à l'assiette servie dans les cantines de nos écoles, la Ville soigne les repas de nos chers petits Hongrémaniens.

Avant d'arriver chaque jour dans l'assiette des enfants de la Commune, les plats servis à Magny le Hongre sont le fruit d'une longue réflexion constructive et collective. Outre le choix d'un nouveau prestataire durant l'été dernier (voir Magny le Mag de Juillet-Août 2019, p. 10), le service Enfance-Jeunesse-Éducation prend en compte de nombreux paramètres pour proposer aux demi-pensionnaires des écoles de Magny le Hongre les menus les plus équilibrés, variés et éco-responsables possibles sans pour autant que cela ne s'en ressente sur le prix payé par les parents.

Magny le Mag vous propose ce mois-ci de mieux comprendre, étape par étape, le circuit qui fait d'une idée de menu, un plat servi dans l'assiette de votre enfant. La restauration, à Magny le Hongre, n'aura plus de secret pour vous. Suivez le guide.

1 La commission menus

Tous les deux mois, la Commission "menus" se réunit en Mairie et établit le programme de ce qui sera servi dans les restaurants scolaires de Magny le Hongre. Cette commission se compose de l'Adjoint au Maire déléguée au périscolaire (actuellement Valérie Herique), un représentant du prestataire en charge de la restauration scolaire (*Les Petits Gastronomes*), l'agent municipal responsable de la restauration, les agents municipaux référents dans chaque groupe scolaire de la Ville et des représentants des parents d'élèves. De temps en temps, une diététicienne intervient en commission. Cette dernière permet de débattre des menus qui ont été distribués aux enfants dernièrement, ce qui a plu, ou ce qui a occasionné du gâchis, mais aussi planifier les menus à venir, en prenant en compte les spécificités requises (voir encadré ci-contre). C'est le prestataire qui propose les menus, élaborés à l'aide d'une diététicienne

2 La préparation des repas à la cuisine centrale

Le prestataire *Les Petits Gastronomes* s'attaque à la préparation des repas dès la veille de leur service à table. Chaque jour, ce sont 80 employés, dont 60 entre cuisine et livraison, qui s'activent dans les locaux de l'entreprise de Pontault-Combault chapeautée depuis peu par Sodexo. Dans un espace fonctionnel, chaque employé sait quelle tâche il doit accomplir dans la grande chaîne de production qui permettra, in fine, de préparer environ 30 000 repas chaque jour pour les 270 clients que compte l'entreprise. Entre la commandes de denrées, leur stockage, leur préparation, leur répartition en barquettes, leur entrée dans la chaîne du froid et leur répartition selon leur site de livraison, les délais sont très courts pour assurer la fraîcheur (et donc la qualité) des produits proposés et la mise à disposition des cantines en temps et en heure.

Ce que mangent nos enfants

Spécificités et contraintes réglementaires dans la composition des menus

Le Bio
La récente loi Egalim, adoptée le 30 octobre 2018, stipule que la restauration scolaire devra proposer au moins 20% de bio d'ici 2022. Avant cette loi, la Commune de Magny le Hongre avait pris cette direction et souhaité, depuis plusieurs années, que les repas servis dans ses restaurants scolaires s'inscrivent dans une démarche de qualité. Cela passe notamment par un choix de menus composés en partie d'aliments BIO. À Magny, tous les repas sont constitués d'une composante BIO, qu'il s'agisse alternativement de la crudité, de la protéine, du féculent, des légumes ou du laitage.
Avec l'appui du prestataire *Les Petits Gastronomes*, Magny s'inscrit dans un cadre éco-responsable, en respectant le cycle saisonnier des produits, des productions et des récoltes, en partenariat avec des fournisseurs locaux, régionaux ou départementaux, favorisant ainsi les circuits courts.

Un repas végétarien par semaine
La loi Egalim impose également le régime végétarien qui exclut toute chair animale. Les produits d'origine animale comme le lait, les œufs, le miel, peuvent entrer dans la composition des plats composés. Magny le Hongre propose ce menu une fois par semaine depuis juillet 2019.

Un grammage adéquat
Sur les recommandations du GEMRCN (Groupement d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition), l'Arrêté ministériel du 30 septembre 2011 différencie la quantité de nourriture servis entre élèves de maternelle et d'élémentaire, pour moins de gaspillage, tout en maintenant la qualité nutritionnelle du repas, la variété et la fréquence des produits.

3 La livraison des repas

Chaque jour, les camions des Petits Gastronomes rejoignent 480 points de livraison en Île-de-France, parfois même un peu plus loin. Magny le Hongre fait partie des plus gros points de livraison : 860 repas et 385 goûters au quotidien (respectivement 250 et 219 le mercredi). L'entreprise démarre ses livraisons à 21h30 la veille du service mais Magny, à seulement 25 km du siège, est livrée au petit matin, entre 5h et 6h.
Lorsque les parents inscrivent leurs enfants à la restauration sur le Kiosque famille du site Internet de la Ville, le service Enfance-Jeunesse-Éducation peut passer commande d'un nombre de repas au plus près de la réalité, et ce chaque jeudi pour la semaine suivante. La commande prend en compte les repas pour les maternels, les élémentaires, mais aussi les repas pour les adultes (animateurs les mercredis et durant les vacances, et enseignants).

4 Le stockage des denrées dans les écoles

Dès leur arrivée, les agents de restauration prennent les températures des aliments (6°C maximum pour respecter la chaîne du froid). Ils comptabilisent les repas reçus en fonction des bons de livraison et du nombre d'inscrits. Chaque restaurant scolaire dispose de grands réfrigérateurs ou d'une "chambre froide" pour stocker les aliments livrés, aussi bien les barquettes des entrées ou du plat principal que les laitages. Les températures sont scrupuleusement contrôlées tout au long de la journée. Les agents de restauration sont régulièrement formés aux normes d'hygiène HACCP régissant la prévention et l'élimination des dangers biologiques, physiques ou chimiques. Le nettoyage des locaux est respecté scrupuleusement et réalisé régulièrement.

5 La préparation des repas

Alors qu'approche l'heure d'arrivée des enfants dans les réfectoires, les équipes municipales s'activent pour répartir les différents repas qui auront été comptabilisés auparavant. La préparation prend place avec la disposition des entrées sur des coupelles, tout comme les fromages dont certains nécessitent un travail de découpe de la part des agents. Les fruits et légumes font l'objet d'une "décontamination" à l'aide de vinaigre avant d'être rincés.
Entre 10h30 et 11h, les plats chauds sont remis progressivement à température pour être prêts à servir à partir de 11h30, heure du début du premier service. Le pain part à la découpe et les pichets sont remplis d'eau avant d'être déposés sur les tables qui ont été dressées pour les maternels. Le self-service pour les élémentaires se prépare également avec la mise en route de la banque réfrigérée et du bain marie.

Ce que coûte réellement la cantine

Coût d'un repas pour la Ville

7,83 €

(achat des denrées + coûts des surveillants, des agents de restauration, du ménage et des fluides tels que l'électricité)

Tarif facturé aux familles

entre 2,77 € et 4,68 €

en fonction du quotient familial

Traçabilité des repas

La Ville reçoit quotidiennement les détails sur la composition des repas, comprenant notamment la liste des allergènes contenus dans les aliments proposés, ce qui permet d'identifier chacun d'entre eux en fonction des allergies alimentaires signalées dans les PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Chaque jour, un repas complet est commandé en plus pour servir de « plat témoin ». Ce repas supplémentaire est obligatoire car il doit être stocké par aliment, avec un minimum de 100g, étiqueté et gardé durant 8 jours au frais. Ce plat témoin servira à l'organisme vétérinaire en cas d'intoxication alimentaire.

7 Tri alimentaire et réflexion sur le gaspillage

Depuis quelques mois, des tests ont été menés sur l'école Charles Fauvet afin de mesurer le gaspillage alimentaire pour mieux le comprendre et tenter de l'endiguer grâce à différentes solutions. Une table de tri a ainsi fait son apparition, une animation sur le bio et le gaspillage a été menée auprès des enfants et un bar à épices pour donner un autre goût aux plats est désormais à disposition des enfants. Ces derniers ont également la possibilité de choisir une assiette à la mesure de leur appétit avec les assiettes "petite faim" et "grande faim".

6 L'heure du service

Le service n'est évidemment pas le même si les enfants sont en école maternelle ou élémentaire. Les premiers sont servis à table par les animateurs présents sur place et les ATSEM qui les accompagnent depuis la salle de classe. Les élèves élémentaires, plus autonomes, passent par un self-service où la distribution est assurée par les agents de restauration.

La pause méridienne dure deux heures et trois services peuvent se succéder durant ce laps de temps. Pendant le service, un agent de restauration est dédié à la plonge. Le service se termine à 13h10 pour les enfants, 14h pour les agents afin de nettoyer les lieux. Un nouveau service se tient de 15h à 17h pour les goûters (16h30 pour les enfants).

Sus au gaspillage

Des mesures ont donc été prises dans une école-pilote (Charles Fauvet) sur 20 plateaux pesés de façon aléatoires sur 20 jours. Les résultats sont les suivants :

202,18 kilos de nourriture servis
117,17 kilos jetés
Soit **57,95 %** non consommés
Coût de ce gaspillage : **915,39 €**

D'autres actions sont actuellement en place pour améliorer ces résultats.

Inscriptions scolaires, c'est maintenant

La rentrée scolaire 2020-2021 se prépare dès maintenant. Date-limite : 15 février.

En septembre prochain, les enfants de la Commune nés dans le courant de l'année 2017 feront leurs premiers pas sur le chemin de l'école, dans l'un des trois établissements maternels à Magny le Hongre : Charles Fauvet, Les Semailles et Éric Tabarly.

Pour inscrire votre enfant à cette première rentrée scolaire, les parents sont invités à remplir le formulaire d'inscription et à le rendre complété avant le **15 février 2020, 12h**.

Pour ce faire, vous pouvez contacter le service Enfance-Jeunesse-Éducation pour retirer le dossier d'inscription scolaire ou télécharger celui-ci directement sur le site Internet de la Commune : *www.magnylehongre.fr*

Avant la date butoir, il faudra déposer le dossier entièrement complété et signé par les deux parents à l'accueil de la Mairie sans oublier de se munir des documents indispensables à l'inscription de votre enfant ou leur photocopie comme demandé dans le dossier.

Nos centres ont du Coeur

Les centres de loisirs étaient présents sur le marché de Noël de la Ville les 14 et 15 décembre derniers avec sur leur étal différents objets confectionnés par leurs soins les semaines précédentes. Point de vente ici, mais une incitation au troc en échange de denrées alimentaires en faveur des Restaurants du Cœur.
L'opération a rencontré un franc succès auprès des visiteurs du marché de Noël puisque pas moins de **229 kilos de denrées alimentaires** ont été récoltées et transmises à l'association. Bravo à toutes et tous pour ce résultat qui surpasse celui de 2018 (143 kilos à l'époque).

Le dossier d'inscription devra contenir les pièces suivantes :

- La photo de l'enfant à coller,
- Le livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant,
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture, téléphone ou quittance de loyer)
- La copie des pages du carnet de vaccination (vaccin du DT Polio),
- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018.

En cas de séparation ou divorce, la copie du jugement de divorce ainsi que le calendrier des gardes alternées ou l'attestation de séparation signée par les deux parents indiquant la séparation sont requis. Les informations liées à la garde et le parent redevable des factures vous seront également demandés.

+ d'infos

Les cartes de sectorisation et le dossier d'inscription sont à retrouver sur le site de la Ville *www.magnylehongre.fr*

Retours en images

L'activité dans les centres ne s'arrête jamais.

Le Paradis des Ouistitis organisait, vendredi 20 décembre, sa grande veillée sur le thème de Harry Potter. Les jeunes magiciens en herbe ont pu assister à des cours pour fabriquer des potions, se défendre contre les forces du mal ou encore créer leur baguette. Au final, c'est Poufsouffle qui l'a emporté.

Les P'tits Farfadets étaient, eux aussi, de veillée le vendredi 20 décembre. Au programme, une soirée sur le thème des jeux télévisés en compagnie des parents. Sur des jeux du type Blind tests, Burger Quizz, N'oubliez pas les paroles, Vendredi tout est permis, trois des vingts familles présentes se sont qualifiées pour la prochaine veillée.

La Ville célébrait, le 18 décembre, la **Fête de l'enfant** dans la Salle des Fêtes avec tous les enfants des centres de loisirs de la Ville. Spectacles, animations, maquillage ont égayé une journée marquée par la visite du Père Noël.

Saint-Patrick : réservations ouvertes !

Pop-up ! L'exposition des livres pas comme les autres

Les livres dépliants sont les stars d'une exposition à la salle Serge Goudailler.

Les livres Pop-Up séduisent à la fois les passionnés de littérature, les lecteurs occasionnels et les personnes curieuses.

Jours spéciaux pour le public

Pendant deux semaines, du 26 février au 7 mars, la salle Serge Goudailler accueille ces livres qui suscitent l'émotion en un clin d'œil. Mais attention, la salle ne sera pas ouverte au public continuellement car elle accueillera aussi les écoles.

Pour le grand public, rendez-vous :

- Mercredi 26 février, de 14h à 17h30
- Samedi 29 février, de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Mercredi 4 mars, de 14h à 17h30
- Samedi 7 mars, de 10h à 12h et de 14h à 18h

Une cinquantaine d'ouvrages constituera cette exposition, dont des éditions très limitées ainsi que des exemplaires uniques issus des collections des Médiathèques du Val d'Europe, partenaires de l'évènement. Outre son coté ludique, l'exposition proposera une découverte de l'histoire de ces livres animés et retracera les différentes techniques pour concevoir ces ouvrages.

Atelier pour les enfants

Les plus jeunes seront attendus **samedi 7 mars**, pour un atelier proposé par la médiathèque à 10h30 et un second atelier avec l'auteur Nelly Avila à 14h. Les réservations sont ouvertes en Mairie (un seul accompagnant adulte par enfant).

+ d'infos
www.magnylehongre.fr

La fête irlandaise par excellence vous attend le samedi 14 mars pour une soirée festive mémorable. Réservez vos places dès à présent avant qu'il n'y en ait plus.

Au mois de mars, l'Irlande, ses ressortissants et tous ses sympathisants ont rendez-vous à Magny le Hongre pour une soirée colorée, animée et enivrante. Le Saint patron de la patrie d'Oscar Wilde et de U2 sera célébré comme il se doit lors d'un dîner-spectacle qui réservera aux convives un moment chaleureux aux embruns teintés de vert et aux sonorités venues de cette île pas si lointaine.

Dîner-spectacle, danses et musique

La soirée de la Saint-Patrick fait donc son retour à Magny le Hongre sous la forme d'un dîner entrecoupé d'entractes musicaux et dansants. L'association locale SIAMSA sera sur scène et se livrera à des démonstrations de tap dance irlandais dynamiques au son des mélodies jouées par *Les Pierres Noires*. C'est un pan de la culture celtique qui se jouera devant vos yeux avec cette musique aux accents bretons qui vous fera inévitablement battre la mesure. Une fois le repas terminé, la seconde partie de la soirée débutera avec un autre groupe musical qui prendra le relais sur scène. Le groupe *NOON* entremêlera les sons des cornemuses avec de la musique électro pour vous transporter dans le pays voisin, l'Écosse. C'est de ce savoureux mélange que naîtra l'activité de fin de soirée : la danse ou le céilí, le traditionnel bal irlandais, et ce sera au public volontaire de s'y essayer. Les membres de l'association SIAMSA seront encore là pour vous guider et vous apprendre les rudiments des danses irlandaises. Libre à chacun de participer sur la piste.

Les places étant limitées, il est recommandé aux personnes intéressées de s'y prendre dès maintenant pour s'inscrire et s'assurer une place à ce dîner-spectacle désormais traditionnel à Magny le Hongre. Le temps d'une soirée, accordez-vous un aller-retour à domicile pour Dublin et ses contrées verdoyantes du nord-ouest de l'Europe. Vous en reviendrez dépaysés...

+ d'infos

Dîner-spectacle de la Saint-Patrick

Tarifs : 38€ par personne, 35€ pour les groupes de plus de 10 personnes

Informations et réservations sur www.magnylehongre.fr

N'oubliez pas le Loto du CCDJ

Le Conseil Consultatif Des Jeunes (CCDJ) vous attend, dimanche 9 février, avec de nombreux lots à gagner.

Les jeunes élus du CCDJ de la Commune s'investissent toute l'année pour proposer des animations aux jeunes habitants ainsi qu'à leurs parents. Le **dimanche 9 février**, entourés des élus adultes qui les accompagnent habituellement, ils vous attendent pour un après-midi convivial.

De 14h à 18h, vous avez tous rendez-vous pour le traditionnel Loto du CCDJ qui se tiendra à la Salle Serge Goudailler : rejoignez-les directement sur place, sans inscription préalable, et tentez de repartir avec l'un des nombreux lots mis en jeu. L'espace étant restreint, la salle est limitée à 100 participants.

+ d'infos

www.magnylehongre.fr

31 déc

SOIRÉE DU RÉVEILLON DU NOUVEL AN

Retour dans les années 80 pour le passage à la nouvelle décennie. Pour clôturer l'année 2019, une centaine d'invités s'étaient donnés rendez-vous pour partager ce moment festif en présence de leurs proches et amis.

12 janv

BOURSE AUX LIVRES

Le CCDJ organisait sa Bourse aux livres d'occasion. Une quinzaine d'exposants a répondu présent pour la première édition offrant aux visiteurs un large choix de livres de seconde main en bon état.

18 janv

MAGNY BY NIGHT

Grand succès pour la quatrième édition de Magny by Night. 670 visiteurs se sont essayé aux activités sportives proposées et ont pu assister aux représentations et déambulations tout au long de la soirée.

26 janv

REPAS DES AÎNÉS

Les seniors de Magny le Hongre avaient rendez-vous dans la salle des Fêtes avec leurs élus pour le traditionnel repas de début d'année.

Les 10 km de Magny vous attendent

Participez à la 15e édition de la course qui se tiendra dans les allées et parcs de Magny le Hongre le dimanche 8 mars.

C'est désormais un rendez-vous traditionnel de l'agenda sportif de la Commune. Les 10 km de Magny reviennent pour les coureurs aguerris mais aussi les sportifs occasionnels qui veulent relever de nouveaux défis. **Dimanche 8 mars,** vous avez rendez-vous avec une course qui a fait ses preuves et draine chaque année entre 300 et 500 coureurs au profit de l'association ELA. Les inscriptions sont ouvertes et les bulletins sont disponibles à l'accueil de la Mairie et chez les commerçants de la Commune qui sont partenaires.

Sportif et convivial

En plus des 10 km de Magny, dont le départ à 10h15 est ouvert à toutes et tous à partir de la catégorie Cadets et pour lesquels un certificat médical est obligatoire, des courses pour les plus jeunes sont au programme : 800 m pour les coureurs nés entre 2009 et 2012 (école d'athlé et Poussins, départ à 9h30) et 1 600 m pour ceux nés entre 2005 et 2008 (Minimes et Benjamins, départ à 9h45).

Le parcours se veut le plus nature possible avec des passages dans le parc du Lochy, autour des étangs des Colverts, des Grouettes et du Lochy. Le départ se tiendra rue du Bois de la Garenne face au gymnase Émilie Andéol. C'est ici que vous pourrez retirer vos dossards le jour de la course, à partir de 8h. Nouveauté cette année : pour 10€ par personne, vous pourrez manger une assiette de couscous au moment de la remise des récompenses dans le gymnase. Soyez nombreux au départ, et surtout à l'arrivée !

+ d'infos

Bulletins à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Inscription : 18 € à l'avance sur www.le-sportif.com et 20 € sur place

Renseignements : fontenailles@outlook.fr

Associations, pensez à votre visibilité

Le site Internet de la Ville comprend vos informations utiles.

Les associations de Magny le Hongre organisent tout au long de l'année différents événements où sont conviés les habitants et les curieux. Certaines acceptent les nouveaux adhérents toute l'année durant, pratiquant même parfois des tarifs réduits. Pour entrer en contact avec l'une d'elle, les personnes intéressées peuvent se rendre sur l'annuaire, disponible sur le site Internet de la Commune.

Associations, pensez à vérifier de temps en temps que les informations qu'il contient sont bien à jour, comme l'adresse de votre site Internet, le numéro de téléphone contact ou votre adresse email. Les changements doivent être communiqués à *service-com@magnylehongre.fr* et *service-festivite@magnylehongre.fr*

+ d'infos

www.magnylehongre.fr

TRIBUNES

Liste de l'opposition **TOUS POUR MAGNY**

Liste de la majorité **J'AIME MAGNY LE HONGRE**

D'un commun accord, la majorité municipale et le groupe minoritaire ont décidé de surseoir à la publication des tribunes en raison de l'ouverture de la période pré-électorale. Les tribunes reprendront à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Durant la période pré-électorale et électorale, les candidats déclarés ont la possibilité de demander, jusqu'au deuxième tour des élections, le prêt d'une salle (salle Serge Goudailler ou salle des Peupliers) pour leurs réunions de liste ou réunions publiques à titre gracieux.

Le nombre de prêts ne pourra être supérieur à sept par liste pendant toute la période. Une demande devra pour cela être adressée par le représentant de liste à Monsieur le Maire et à son cabinet par courrier ou sur *cab.maire@magnylehongre.fr*

La réservation ne pourra être accordée qu'en fonction de la disponibilité des salles et des nécessités de service.

À côté de la plaque

Découvrez la signification des plaques de rues de Magny le Hongre.

Rue des Glaneuses

C'est le nom féminin qui vient du verbe glaner. Souvenez-vous de la chanson de Saint-Nicolas : "*ils étaient trois petits enfants qui s'en allaient glaner aux champs*". Un glaneur est une personne qui ramasse des épis de blé et de la paille après la moisson.

Un très célèbre tableau de Jean-François Millet, peint en 1857, s'intitule "Les Glaneuses". On y voit trois glaneuses travaillant dans un champ. Ce tableau est exposé au Musée d'Orsay de Paris depuis 1986.

Cette appelation entre dans la tradition des noms de rues agricoles de notre Ville.

AGENDA

Toute l'actualité de Magny le Hongre sur www.magnylehongre.fr ou sur les réseaux sociaux @MagnyleHongre

MERCREDI 5 FÉVRIER
FILE7 : MASTERCLASS BEATMAKING
20h45, File7 (4 rue des Labours)

JEUDI 6 FÉVRIER
APÉRO LITTÉRAIRE
19h30, Médiathèque
(4 rue des Labours)

SAMEDI 8 FÉVRIER
FILE7 : FRUSTRATION
20h30, File7 (4 rue des Labours)

DIMANCHE 9 FÉVRIER
LOTO DU CCDJ
14h-18h, Salle Serge Goudailler

JEUDI 13 FÉVRIER
FILE 7 : ULTRA VOMIT + TABLOÏD
20h30, File7 (4 rue des Labours)

VENDREDI 14 FÉVRIER
FILE 7 : SAINT DX
21h, File7 (4 rue des Labours)

SAMEDI 15 FÉVRIER
SAMEDILECTURE
10h30 et 11h, Médiathèque
(4 rue des Labours)

ATELIER IMPRESSION 3D
14h-17h, Médiathèque

FILE 7 : THE TIKI SISTERS
20h30, File7 (4 rue des Labours)

SAMEDI 22 FÉVRIER
OPEN VINYLES
20h30, File7 (4 rue des Labours)

MERCREDI 26 FÉVRIER
EXPOSITION POP-UP
14h-17h30, salle Serge Goudailler

JEUDI 27 FÉVRIER
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
20h30, Château de Chessy

SAMEDI 29 FÉVRIER
EXPOSITION POP-UP
10h-12h / 14h-17h30,
salle Serge Goudailler

MARDI 3 MARS
ARCHI-CONSEIL
14h30-17h30, Hôtel de Ville

MERCREDI 4 MARS
EXPOSITION POP-UP
14h-17h30, salle Serge Goudailler

DIMANCHE 8 MARS
CARNAVAL DU CCDJ
14h, salle des Fêtes

LUNDI 9 MARS
CONSEIL MUNICIPAL
20h30, salle du Conseil